Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDCAR/2017-774** **28/09/2017**

Date de mise en application : 28/09/2017
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 28/09/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : Appel à candidature : 4 postes dans le 2ème cercle

Plusieurs postes sont offerts à la mobilité dite du "2ème cercle" ; les fiches correspondantes mentionnant les personnes à contacter sont jointes en annexe à la présente note.

Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) :

- 1 poste de secrétaire général(e) – catégorie A/A+ en détachement.

Parc National de la Vanoise :

- 1 poste de technicien agriculture-charte, adjoint au chef de secteur de Haute Tarentaise (catégorie B) à Bourg Saint Maurice (73).

Parc National des Cévennes :

- 1 poste de Chef de service Développement durable (F/H) ouvert exclusivement aux fonctionnaires de catégorie A+ par voie de détachement ou de mutation à Florac-Trois-Rivières (48).

- 1 poste de Délégué territorial Basses Cévennes et chargé de mission transition économique (F/H) - poste de catégorie A à temps partiel de 80 % - Priorité aux fonctionnaires en détachement ou CDD de 3 ans à Génolhac (30).

L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération

Emmanuel BOUYER

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)

Secrétaire général(e) du FFEM

Classification du poste
• Catégorie A/A+ – Détachement

Descriptif des spécificités du poste :

- Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un des instruments de la politique française de coopération et de développement, dédié à la préservation de l'environnement mondial (changement climatique, biodiversité, eaux internationales, désertification et dégradation des sols, protection de la couche d'ozone). Le FFEM est un outil additionnel de l'aide extérieure française qui a vocation à soutenir des opérations s'inscrivant en cohérence et en complément avec les autres programmes et instruments de l'intervention française dans les pays en développement et en transition. Son objectif est le financement d'opérations présentant des synergies entre le développement des pays bénéficiaires et l'environnement mondial. Les axes prioritaires d'intervention du FFEM sont régis par un cadre de programmation stratégique, l'actuel couvrant 2015-2018 et le suivant étant en cours d'élaboration pour la période 2019-2022. Parmi les critères d'appréciation de l'éligibilité au financement du FFEM figurent le caractère innovant, démonstratif et reproductible des projets.
- Le FFEM est gouverné par un Comité de Pilotage comprenant des représentants des six « Institutions membres » à savoir les ministères de l'économie et des finances, de l'Europe et des affaires étrangères, de la transition écologique et solidaire, de la recherche et de l'innovation, de l'agriculture et de l'alimentation et l'Agence française de développement (AFD). Le Comité de Pilotage bénéficie de l'appui d'un Comité scientifique et technique (CST).
- L'Etat a confié à l'AFD la mission d'assurer la gestion du cycle stratégique et du cycle opérationnel des opérations cofinancées par le FFEM au titre de son budget et de la part bilatérale du Fonds Multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (FMPM). Pour exécuter cette mission, l'AFD s'est doté d'une entité spécifique, dénommée « Secrétariat du FFEM », qui fait partie de la Direction Innovation, Recherche et Savoir (IRS) de l'AFD.

- Le Secrétariat du FFEM assure les missions suivantes :
 - préparer et soumettre au Comité de Pilotage du FFEM le budget annuel de fonctionnement du Secrétariat ainsi que le programme et le budget des actions à mener hors opérations ;
 - préparer les réunions et assurer le secrétariat du Comité de Pilotage ;
 - préparer et soumettre un rapport d'activité et financier annuel au Comité de Pilotage ;
 - assurer le secrétariat du CST et veiller à l'information de ce dernier aux étapes essentielles du cycle des opérations ;
 - recevoir les notes d'identification des opérations élaborées par les institutions-membres du Comité de Pilotage, finaliser leur rédaction avec l'institution-membre, recueillir l'avis du CST, émettre son propre avis sur l'éligibilité des opérations et soumettre les notes pour accord au Comité de Pilotage ;
 - définir et mettre en œuvre en concertation avec l'institution-membre du Comité de Pilotage concernée les modalités de préparation des notes d'engagement des opérations ;
 - recevoir et finaliser les notes d'engagement des opérations et les soumettre au Comité de Pilotage pour décision d'engagement ;
 - élaborer en concertation avec l'institution-membre du Comité de Pilotage concernée les conventions de mise en œuvre des opérations, et assurer l'évaluation rétrospective des opérations ;
 - assurer en liaison avec les membres du Comité de Pilotage et le CST la mise en œuvre des actions de communication, de capitalisation et de diffusion des enseignements du FFEM ;
 - instruire les demandes de décaissements pour les opérations non gérées par une agence de l'AFD ;

- s'assurer de la bonne exécution des projets cofinancés ;
- assurer l'information et une concertation suivie avec les ONG et les opérateurs intéressés par les activités du FFEM et du FEM ;
- assurer un suivi des activités du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et assurer la coordination opérationnelle FEM-FFEM
- assurer les missions spécifiques demandées par le Comité de Pilotage, dans le cadre du programme et du budget approuvés ;
- assurer la mise en œuvre de la part bilatérale de la contribution française au FMPM, ainsi que son suivi opérationnel pour le compte de l'Etat ;
- assurer des missions spécifiques, sur demande particulière de l'Etat, relatives aux fonds et comités internationaux sur le changement climatique, à la communication et la diffusion des actions menées par le FFEM dans le cadre des congrès, séminaires ou conférences de parties des grandes conventions internationales.

Fonctions principales

Mission du ou de la Secrétaire général(e)

Afin de garantir que le Secrétariat remplit les missions ci-dessus, le ou la Secrétaire général(e) du FFEM encadre et anime l'équipe du Secrétariat (11 personnes) et entretient des contacts permanents avec les institutions membres, le Président du CST et les différents départements de l'AFD impliqués dans la gestion des concours. La mission du ou de la Secrétaire général(e) est en particulier de :

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie définie par les institutions membres ;
- conseiller le Comité de pilotage et mettre en œuvre ses décisions ;
- faciliter le travail du Comité scientifique et technique (CST) ;
- assurer le pilotage opérationnel de la mise en œuvre des projets cofinancés par le FFEM et la part bilatérale du FMPM selon les dispositions de l'AFD ;
- mettre en œuvre des actions de capitalisation et de communication ;
- contribuer à la préparation des réunions du conseil du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) et y participer ;
- Etablir et gérer des relations auprès des institutions et bailleurs publics et privés (nationaux, européens ou internationaux) actifs dans les domaines de compétences du FFEM.

Expérience et requis du poste :

- Aptitude au travail en équipe et expérience en management ;
- Bonne connaissance des principaux enjeux concernant l'environnement mondial et l'aide publique au développement ;
- Aptitude à l'élaboration de documents stratégiques ;
- Bonne connaissance du cycle projet et des procédures de l'AFD ou d'acteur équivalent ;
- Expérience de gestion comptable et budgétaire ;
- Excellent relationnel, capacité à communiquer et à porter les messages du FFEM ;
- Maîtrise de l'anglais obligatoire, espagnol recommandé.

Contraintes spécifiques à ce poste :

Des missions fréquentes sont à prévoir, en France et à l'étranger

Candidatures (CV + lettre de motivation) à transmettre à :

duporgefx@afd.fr et perillierc@afd.fr

Pour tout renseignement :

- Murielle TROUILLET : chargée de mission environnement à l'international – DGPE/SEI/SDI/BM
 Tel : 01 49 55 58 87 mail : murielle.trouillet@agriculture.gouv.fr

Parc national de la Vanois

FICHE DE POSTE

Validé au CT du

IDENTIFICATION DU POSTE	
Intitulé du poste	**Technicien Agriculture-Charte, adjoint au Chef de secteur**
Nature du poste (administratif, technique)	- Technique - Catégorie B - Corps de Technicien de l'Environnement ou équivalent

AFFECTATION, PRESENTATION DU SERVICE	
Service d'affectation	**Secteur de Haute Tarentaise**
Mission principale du service	Les secteurs sont en charge de la mise en œuvre territoriale de la politique de l'établissement et des relations avec les partenaires locaux
Composition du service (effectif)	Permanents : 4 TE (dont le poste) + 7 ATE + 1 secrétaire de secteur à 60 % + Saisonniers : 2 garde-animatrices de RNN + 4 ouvriers sentiers/bâtiments + 3 hôtesses d'accueil + 1 animatrice-nature
Positionnement dans l'organigramme	L'agent est placé sous l'autorité hiérarchique du chef de secteur.
Relations fonctionnelles	Relations quotidiennes avec le chef de secteur ; relations thématiques avec les chargés de missions ; relations courantes avec les agents du secteur pour réalisation des missions du service.
Affectation territoriale - Résidence administre.	Poste non logé – résidence administrative Bourg Saint Maurice. Bureau de service à Bourg saint Maurice

MISSIONS ET ACTIVITES	
Définition du poste: (Mission principale, objectifs du poste)	Le technicien est l'adjoint au chef de secteur avec des délégations thématiques permanentes et d'autres temporaires. Il participe aussi aux tâches courantes affectées à l'équipe du secteur de Haute Tarentaise.
Missions et activités du poste	**Mission n°1 : Adjoint au chef de secteur** : 20 % du temps de travail * appui au chef de secteur sur la gestion courante du secteur (hors RH), * suivi de dossiers conjointement avec le chef de secteur ex : suivi de travaux dans le Cœur, suivi de dossier UTN, gestion des avis du secteur sur les dossiers d'urbanisme et d'aménagements en AOA, autorisations de circulation et de survol en Cœur. * assurer prioritairement les périodes d'intérim durant l'absence du chef de secteur. **Mission n°2 : Participation à l'activité récurrente du secteur** : 20 % du temps de travail * participation aux animations grand public assurées par l'équipe du secteur, * participation aux suivis du patrimoine naturel, * participation aux opérations de gestion des réserves naturelles nationales gérées par l'établissement, * participation aux opérations de gestion des refuges, sentiers et passerelles.

	* participation aux opérations de surveillance, de police judiciaire et administrative. **Mission n°3 : Suivi et gestion des dossiers issus de la convention d'application, actuelle et future, de la Charte, sur la(es) commune(s) adhérente(s) :** 30 % du temps de travail En lien avec le chargé de mission CHARTE et le chef de secteur : * être le représentant du parc auprès des communes adhérentes pour ce qui est du suivi quotidien des conventions d'application de la charte * établir la liste des tâches du secteur et les plannings associés pour la mise en œuvre des actions liées aux conventions d'application de la charte * mettre en œuvre directement une partie des tâches liées à la mise en œuvre des conventions d'application de la charte **Mission n°4 : Suivi, gestion et animation des dossiers agricoles sur le secteur :** 30 % du temps de travail En lien avec le chargé de mission et le chef de secteur : * animer le travail des garde-moniteurs du secteur sur la thématique « agriculture », * accompagner les agriculteurs dans leurs éventuels projets en cœur de Parc * suivre les mesures agro-environnementales (suivi de la mise en œuvre, renouvellement à échéance), * mise en œuvre des protocoles de suivi scientifiques « Alpages Sentinelles », * coordination des « Constats de prédation Loup » sur le secteur et aide à la mise en place de mesures de protection auprès des éleveurs * gestion du projet n°12 de la commune de Peisey-Nancroix : réflexion en cours sur la gestion des effluents pour une conduite adaptée des prairies de fauche * assurer le lien avec les acteurs agricoles territorialement compétents (GEDA, groupements pastoraux, etc.). * contribuer à l'émergence de produits agricoles marqués « Esprit Parc national » (promotion, audits techniques).
Intérêt, difficultés, contraintes du poste	Rôle d'adjoint au chef de secteur : doit pouvoir le remplacer au « pied levé ».

DISPOSITIONS PARTICULIERES
Le technicien n'occupe pas un échelon hiérarchique intermédiaire entre le chef de secteur et les autres techniciens du secteur, sauf période d'intérim, dans sa fonction d'adjoint au chef de secteur, ou tâches explicitement déléguées par le chef de secteur.

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE	
Savoirs (connaissances théoriques et pratiques)	Connaissances générales en matière naturalistes, réglementaires en matière environnementale, d'aménagement (procédures), du monde agricole en montagne.
Savoir-faire (technique et méthodologique)	Techniques de déplacements en montagne en été et hiver (ski de randonnée)
Savoir-être (attitudes et comportement attendu)	Capacité d'animation et autonomie dans le travail. Capacité à nouer des relations humaines en interne et en externe. Intérêt pour la question agricole Sens du travail en équipe et capacité à effectuer régulièrement des retours d'information. Capacités organisationnelles.

Appel à candidature

Délégué(e) territorial(e) Basses Cévennes
et chargé(e) de mission Transition énergétique

Statut

Poste de catégorie A à temps partiel de 80%. Priorité aux fonctionnaires.

Détachement ou Contrat à durée déterminée de 3 ans.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

L'établissement public compte 78,5 postes (en équivalent temps plein) au 1er janvier 2017.
Par ailleurs, le parc abrite une population de plus de 67 000 habitants. Leur répartition sur les 120 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le Parc national connaît désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de Délégué(e) territorial(e) Basses Cévennes est à pourvoir, avec un rattachement direct à la direction. Il est basé à Génolhac (30).

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice, le Délégué territorial Basses Cévennes est affecté à la zone péri-urbaine composée des collectivités adhérentes à la charte du Parc national des Cévennes et membres de la communauté d'agglomération Alès Agglomération, de la communauté de communes Cèze-Cévennes et de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes.

Il représente la direction de l'établissement public sur son territoire de compétence.

Le **délégué territorial Basses Cévennes** est chargé sur environ 60% de son temps de :

- la représentation institutionnelle de l'établissement sur son territoire de compétences et la relation de coordination étroite et permanente entre l'établissement public et les collectivités territoriales,
- la coordination des actions de l'établissement sur le massif par l'animation de l'équipe de massif concernée, en lien avec le délégué territorial correspondant (Vallées cévenoles ou Mont Lozère), et la bonne circulation des informations en son sein,
- la relation partenariale sur les dossiers du territoire avec les services déconcentrés de l'Etat et les organismes départementaux ou régionaux,
- l'identification des besoins du territoire et le lancement de projets, en apportant une ingénierie de projet et en impulsant les politiques prioritaires de l'établissement en relation avec les chargés de mission concernés,
- l'élaboration, le pilotage et le suivi des conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité,
- l'appui aux collectivités pour leur planification et la conduite de projets transversaux liée à leur adhésion (documents d'urbanisme, règlementation de la publicité, règlementation de la circulation motorisée en milieu naturel, gestion de sites paysagers ou naturels, mise en œuvre des mesures de la charte liées aux engagements collectifs et individuels des communes…).

Il assure également sur 20% de son temps la fonction de **chargé de mission Transition énergétique** en lien avec le chef de service Développement durable. Dans ce cadre, il élabore, organise et anime des programmes destinés à l'ensemble du territoire du Parc national :

- participation à la définition des orientations stratégiques et accompagnement de la mise en œuvre des plans Climat-Air-Energie territoriaux,
- préparation des avis du Parc national conformément aux procédures de consultation définies par les textes réglementaires (SRADDET…) et sur l'articulation des documents de planification (énergie, transport, urbanisme…) avec la charte,
- accompagnement en expertise des collectivités locales dans leurs projets de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables ou de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre,
- participation voire animation de démarches thématiques et sectorielles sur le territoire du Parc national sur :
 - le bois énergie, le solaire, l'éolien…,
 - la mobilité durable,
- recherche de soutiens techniques et financiers (fonds européens, aides régionales, aides ADEME...) permettant leur mise en œuvre effective,
- mise en œuvre de l'accord-cadre conclu avec l'ADEME,
- appui au secrétariat général dans sa démarche de maîtrise des consommations énergétiques (aide à l'optimisation des contrats de fourniture d'énergies, suivi des contrats...) et de plan de déplacement,
- rédaction et suivi de la convention d'application de la Charte avec le conseil départemental du Gard.

Pour toutes ces activités, il peut être amené à encadrer des stagiaires.

Pour mener à bien ses missions, le Délégué territorial Basses Cévennes participe aux comités de direction tous les 15 jours et à tout ou partie des réunions de massif Mont-Lozère (ou Vallées cévenoles, suivant les besoins).

De nombreux déplacements sont à prévoir sur le territoire, à Florac-Trois-Rivières mais aussi à l'échelle de la région.

Compétences recherchées

- Très bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des politiques d'aménagement du territoire,
- Très bonne connaissance des politiques publiques en matière de transition énergétique,
- Forte sensibilité au développement durable,
- Bonne connaissance du monde rural,
- Excellent relationnel,
- Excellente expression orale, y compris pour de la prise de parole en public,
- Capacité de négociation et d'animation et force de conviction,
- Maîtrise des techniques rédactionnelles,
- Aptitude au travail en équipe et en réseau,
- Compétences en encadrement,
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général,
- Sens de la rigueur, de l'organisation,
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique,
- Compétences souhaitées en utilisation de données SIG

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- niveau master minimum
- formation ou expérience requise dans l'animation de projets territoriaux
- formation ou expérience souhaitée dans le domaine de la transition énergétique
- priorité aux agents titulaires de catégorie A de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de détachement ou de mutation
- Permis de conduire B.

Disponibilité

Poste vacant à partir du 1er septembre 2017

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le 20 octobre 2017**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
 Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner au siège de l'établissement à Florac **le vendredi 27 octobre 2017**.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes
Tél : 04 66 49 53 28-celine.billault@cevennes-parcnational.fr

Appel à candidature
Chef de service Développement durable

Statut

Poste de catégorie A+ ouvert *exclusivement* aux fonctionnaires de la fonction publique d'Etat ou territoriale, par voie de détachement ou de mutation.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public du Parc national des Cévennes a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans. Il compte au 1er janvier 2017, 78,5 postes (en équivalent temps plein).

Le territoire du Parc national abrite une population de plus de 67 000 habitants. Leur répartition sur les 120 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le Parc national connaît désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90.

Le cœur du Parc national qui s'étend sur 55 communes est habité avec environ 700 habitants permanents, chassé et comprend une centaine d'entrées routières.

Il compte 250 lieux-dits habités, plus 50 restaurables et plus d'un millier de bâtiments traditionnels d'origine agricole, certains en usage, la plupart abandonnés. Ce patrimoine exceptionnel, typique de la civilisation agricole du sud Lozère et des Cévennes gardoises, a été principalement façonné par trois roches : le granite, le schiste et le calcaire.

Les activités agricoles et pastorales contribuent à la préservation des milieux ouverts de haute valeur patrimoniale, de la qualité des paysages et de la biodiversité. Permettre le maintien d'une agriculture dynamique sans sacrifier la valeur écologique et patrimoniale du Parc national constitue un enjeu majeur pour l'établissement. Avec environ 400 exploitations agricoles, l'agriculture utilise un quart de la surface du cœur du Parc national.
Le Parc national des Cévennes est aussi un parc majoritairement boisé (près de 70%). La forêt contribue donc significativement à l'économie locale, la filière bois générant de nombreux emplois directs et indirects. En outre, les forêts sont gérées pour leur rôle de protection et de lutte contre l'érosion. Sans remettre en cause ces vocations, le Parc national travaille à garantir une prise en compte de la biodiversité et des paysages dans les actions de gestion sylvicole.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de Chef de service *Développement durable* est à pourvoir, avec un rattachement direct à la direction. Il est basé à Florac-Trois-Rivières (48).

Le **service Développement durable** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemble 18 personnes dont 8 affectés à des massifs. Il est composé au siège, d'une assistante et de 7 chargés de mission, et affectés à des massifs, de 7 techniciens spécialisés (4 sur l'agri-environnement, 2 sur la forêt, 1 sur les travaux) et 2 chargés de mission *Architecture*.

Il a en charge notamment :

- la politique en matière d'eau,
- la politique en matière de chasse et de pêche,
- la politique agri-environnementale, et notamment le soutien à l'agropastoralisme (Pôle Agri-environnement),
- la politique forestière (Pôle Forêt),
- la politique architecturale (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique en matière d'urbanisme (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique de préservation des paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier de l'établissement (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- l'instruction et le suivi complet des demandes d'autorisation, notamment de travaux, dans tous ses domaines

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'établissement, **le chef de service *Développement durable*** est basé à Florac-Trois-Rivières au siège du Parc national.

Il a en charge :

- l'élaboration et le pilotage de la politique de l'établissement dans les domaines de compétence de son service,
- la supervision de l'instruction des demandes d'autorisation dans ces domaines, conformément aux modalités d'application de la règlementation du cœur du Parc national,
- la supervision des travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc en lien avec le secrétariat général,
- la supervision de l'animation des commissions Agriculture / Forêt / Chasse / Architecture-Urbanisme et Paysage, sous l'autorité de leurs présidents respectifs
- l'encadrement hiérarchique de l'équipe de 17 personnes dont 6 en relation directe (4 A, 1 B, 1C) en veillant à la bonne valorisation des compétences disponibles et le suivi des objectifs individuels,
- la définition et le suivi du budget du service,
- la représentation institutionnelle de l'établissement lors de réunions,
- la relation partenariale sur la définition et la mise en œuvre des politiques du service avec les services déconcentrés de l'Etat et les organismes départementaux ou régionaux,
- la bonne coordination des actions menées par le service à l'échelle du parc et la bonne circulation des informations tant au sein du service qu'avec les autres chefs de service et délégués territoriaux,
- la recherche de réponses adaptées aux besoins du territoire identifiés par les délégués territoriaux, notamment ceux formalisés dans les conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité.

Pour mener à bien ses missions :

- il fait partie du comité de direction de l'établissement. A ce titre, il contribue à l'élaboration de l'ensemble des politiques menées par l'établissement. Avec une bonne connaissance de l'ensemble des interventions de l'établissement public, il apporte à la direction, aux délégués territoriaux et aux autres chefs de service une expertise dans ses domaines.
- il organise une réunion de service tous les 15 jours,
- il veille à assurer un contact régulier avec les représentants des instances de l'établissement public sur les sujets qui le concernent
- il participe aux instances de l'établissement, et en tant que de besoin, à des groupes de travail d'IPAMAC (association des parcs naturels du Massif central), de l'AFB (agence française pour la biodiversité), du Bien inscrit *Les Causses et les Cévennes* Unesco et du réseau des réserves de biosphère.

Pour toutes ces activités, il est amené à encadrer des stagiaires ou des contractuels à durée déterminée.

Des déplacements sont à prévoir tant sur les massifs mais aussi ponctuellement à l'échelle régionale ou nationale.

Compétences recherchées

- Très bonnes compétences en encadrement,
- Très bonne connaissance des politiques publiques d'aménagement du territoire et de développement durable,
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Bonnes connaissances des principes de gestion agricole et forestière et des organisations professionnelles de ces secteurs
- Bonnes connaissances en travaux et aménagement
- Bonnes connaissances de l'écologie des systèmes
- Bonnes connaissances du monde rural
- Connaissances en matière de règlementation environnementale
- Goût du contact et aisance relationnelle
- Très bonne expression orale, y compris pour de la prise de parole en public,
- Capacité de négociation et d'animation et force de conviction,
- Aptitude au travail en équipe et en réseau,
- Très bonne expression écrite
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général
- Sens de la rigueur, de l'organisation, esprit de synthèse
- Maîtrise des logiciels courants de bureautique
- Compétences souhaitées en utilisation de données SIG

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- réservé aux agents titulaires de catégorie A+ de la fonction publique d'Etat (IPEF, IDTPE, IDAE…) ou de la fonction publique territoriale, par voie de détachement ou de mutation
- expérience requise en management,
- expérience requise de conduite de politiques publiques d'aménagement du territoire ou de développement durable, de préférence en milieu rural,
- permis de conduire B.

Disponibilité

Poste susceptible d'être vacant au 1er décembre 2017. Prise de poste dès que possible.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le vendredi 20 octobre 2017**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
 Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner au siège de l'établissement à Florac **le vendredi 27 octobre 2017.**

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes

tél : 04 66 49 53 28 - celine.billault@cevennes-parcnational.fr